



DONS POUR LA RÉNOVATION DU MUR DE SOUTENEMENT DE LA ROUTE DE LA CHAPELLE SAINT-IGNY

Le mur de soutènement de la chapelle romane datant du XIII^e siècle à Saint Igny menace de s'effondrer. L'association A2IS a été retenue pour effectuer les travaux de restauration. L'ouverture du chantier est prévue le lundi **5 janvier 2026**. Le montant des travaux s'élève à 39 800 €. Le Conseil Départemental de Haute-Saône nous a accordé une subvention de 5 981 €.

En partenariat avec la Fondation du Patrimoine, nous lançons **une collecte de dons** ouverte aux particuliers (réduction fiscale 2025 de 75 % des dons) et aux entreprises (réduction de 60 %).

Des **flyers explicatifs sont joints** à ce Villers Info et un stock sera mis à disposition à la mairie que vous pouvez diffuser autour de vous. Vous disposerez d'un coupon-réponse à remplir et à renvoyer avec votre don à la **Fondation du Patrimoine BFC – BP 70289 – 75867 PDC Paris 18^{ème}**. Le bulletin de don doit être accompagné du règlement à l'ordre **Fondation du Patrimoine mur de soutènement de la chapelle Saint Igny Villers le Sec**. Vous pouvez également déposer vos dons sous enveloppe cachetée dans la boîte à lettres de la mairie.

Nous les transmettrons directement à la Fondation du Patrimoine.

Merci d'avance à tous les donateurs pour la durabilité de notre patrimoine !

PARC AGRIVOLTAÏQUE

Une première lettre d'engagement de partenariat avec la société Watt et Co, spécialisée dans l'agrivoltaïsme, a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 11.04.2025. Une deuxième lettre d'engagement améliorée financièrement vient d'être adoptée à la majorité (9 voix sur 12). Sur deux parcelles de 4 hectares appartenant à la commune et louées à deux agriculteurs, des panneaux solaires surélevés et espacés seront installés. Leurs animaux pourront continuer à paître et profiter de zones d'abri. La capacité prévue est de 3,1 MWc, soit l'équivalent de la consommation de 2 500 foyers. Des agriculteurs(trice)s sont aussi intéressés à titre personnel par cette démarche et ont déjà rencontré la société Watt et Co.

L'objectif principal est de produire **une électricité locale**, stockée dans des batteries et revendue à des consommateurs. Le parc sera situé route de Saint-Igny (Planches Grolin et les Essarts). Les études préalables (environnement, impact, Chambre d'agriculture - CDPNAF -, permis de construire, construction...) s'étaleront jusqu'en 2029-2030. Le projet comprend :

- Une étude **d'autoconsommation collective** permettant aux habitants et entreprises d'utiliser une électricité à moindre coût.
 - Une possibilité de financement participatif avec des taux avantageux sur 3 à 5 ans. (**Pour la population et les entreprises**)
 - Les frais de géomètre, notaire et huissier pris en charge par Watt & Co.
 - Des installations d'eau pour les **agriculteurs** et d'électricité pour les **chasseurs** et le **moto-club**, financées par Watt & Co.
 - Un état des lieux des **chemins d'accès** sera réalisé avant et après travaux, par huissier.
 - Une promesse de **bail emphytéotique** (41 ans) et des conventions entre la commune, Watt et Co et les agriculteurs seront signées entre les trois partenaires.
 - Le financement du démantèlement du parc par la société exploitante est prévu en fin de bail.
 - Une indemnité d'immobilisation de **420 €/ha/an** sera versée à la commune par Watt et Co durant trois ou quatre années études.
 - Une location de **2 000 €/ha/an** sera versée à parts égales aux agriculteurs et à la commune.
 - Un dédommagement de 500 €/ha/an aux agriculteurs sera versée pour l'entretien du terrain
 - Après mise en service, les taxes IFER & foncière pour une valeur de **13 709 €/an**, seront reversées à la commune.
 - Une taxe d'aménagement de 10 000 € sera perçue par la commune lors de la construction.
 - La prise de participation de la commune au capital social du projet dans la société se fera à hauteur de 20 % (dont 5 % pour 100 €, puis jusqu'à 15 % supplémentaires pour 300 €). Un apport complémentaire de 52 000 € sera financé par les premières locations, donc sans avance de trésorerie pour la commune. Ces participations communales généreront des dividendes pour notre collectivité au fur et à mesure des années.
- En résumé, en période de croisière, ce projet permettra d'améliorer les finances communales d'environ 20 000 à 25 000 € par an (location et taxes), et d'anticiper la baisse des recettes possibles.**

MISE A DISPOSITION ET GRATUITE DE LA SALLE DE MAIRIE

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la gratuité de la salle de mairie pour l'organisation de réunions politiques, de fixer les conditions d'utilisation de la salle, notamment en termes de réservation, de respect des horaires et de nettoyage après les réunions. Article L.2144-3 du code des collectivités territoriales.

CRÉATION ET ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION : Après étude des emplacements disponibles entre certaines tombes, une nouvelle concession funéraire n° 64 bis sera créé et attribuée à Monsieur Christian VINCENT, au tarif en vigueur. Délibération votée à l'unanimité.

RÔLE D'AFFOUAGE : L'affouage sera réalisé dans les parcelles n° 13 et 14. Philippe VEJUX et Jean-Claude JACQUOT seront garants. Délibération votée à l'unanimité.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

COLIS POUR NOS ANCIENS : Nous aurons le plaisir de vous rencontrer le Dimanche 21 Décembre dès 14h.

TARIF DE L'EAU : Le président du Syndicat des Eaux nous informe que le tarif était de 3,42 €/m³ en 2024 (et non 3,10 € comme précisé préalablement) et sera de 3,88 €/m³ en 2025, soit 13,40 % d'augmentation.

COMMANDE DE FUEL : la clôture des inscriptions aura lieu le **Jeudi 18.12.2025**. Contact : benard.waltermpsa@gmail.com

PLUI : Des rencontres auront lieu en mairie avec le commissaire enquêteur.

Les propriétaires des 4 dossiers litigieux ont été informés individuellement et peuvent se rendre en mairie comme d'autres personnes. **Présence du commissaire en mairie de Villers Le Sec** le 22 décembre de 15h à 18h.

Les autres dates de présence dans d'autres villages sont affichées, sur Panneau Pocket et en mairie et sur le panneau d'informations.

LAMPADAIRES LED : Tous les lampadaires de la commune sont désormais équipés en LED, ce qui réduit les dépenses de fonctionnement estimées à 50% des consommations extérieures.

MAISON DES BELLES BARAQUES : Les travaux de toiture et huisseries sont terminés. L'isolation des combles à 1 € sera réalisée courant décembre. Nous remercions les locataires pour leur patience durant les travaux.

GOUDRONNAGE ET PLACE DU VILLAGE : Les travaux de goudronnage des chemins et de la place du village sont terminés pour 2025. La commune bénéficiera de la subvention du Conseil Départemental. D'autres travaux sont prévus et seront budgétés ultérieurement.

DÉPÔT DE PAINS : Après trois réunions, le groupe de travail poursuit sa réflexion. 60 réponses et 173 pains demandés par semaine. Une prochaine rencontre sera organisée avec les personnes bénévoles et favorables au projet.

CONSEIL D'ECOLE DU 06.11.2025 : Les effectifs actuels sont de 79 enfants. Il en est prévu 78 pour la rentrée 2026. L'accueil au périscolaire est : Matin : de 15 à 17 enfants - Midi : 55 - Soir : de 25 à 30 enfants.

CONCOURS DES VILLAGES ET MAISONS FLEURIES : La cérémonie de remise des diplômes 2025 a eu lieu ce samedi 15 novembre à Vesoul. **3 personnes de Villers Le Sec ont été citées :** : **Madame COURTOIS Léonie, Madame & Monsieur CONTEL Hubert et Madame & Monsieur CARTRON Jean Louis**

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Elle se tiendra vendredi 9 janvier 2026 à 18h30, à la salle des fêtes.

Toute la population y est cordialement invitée.